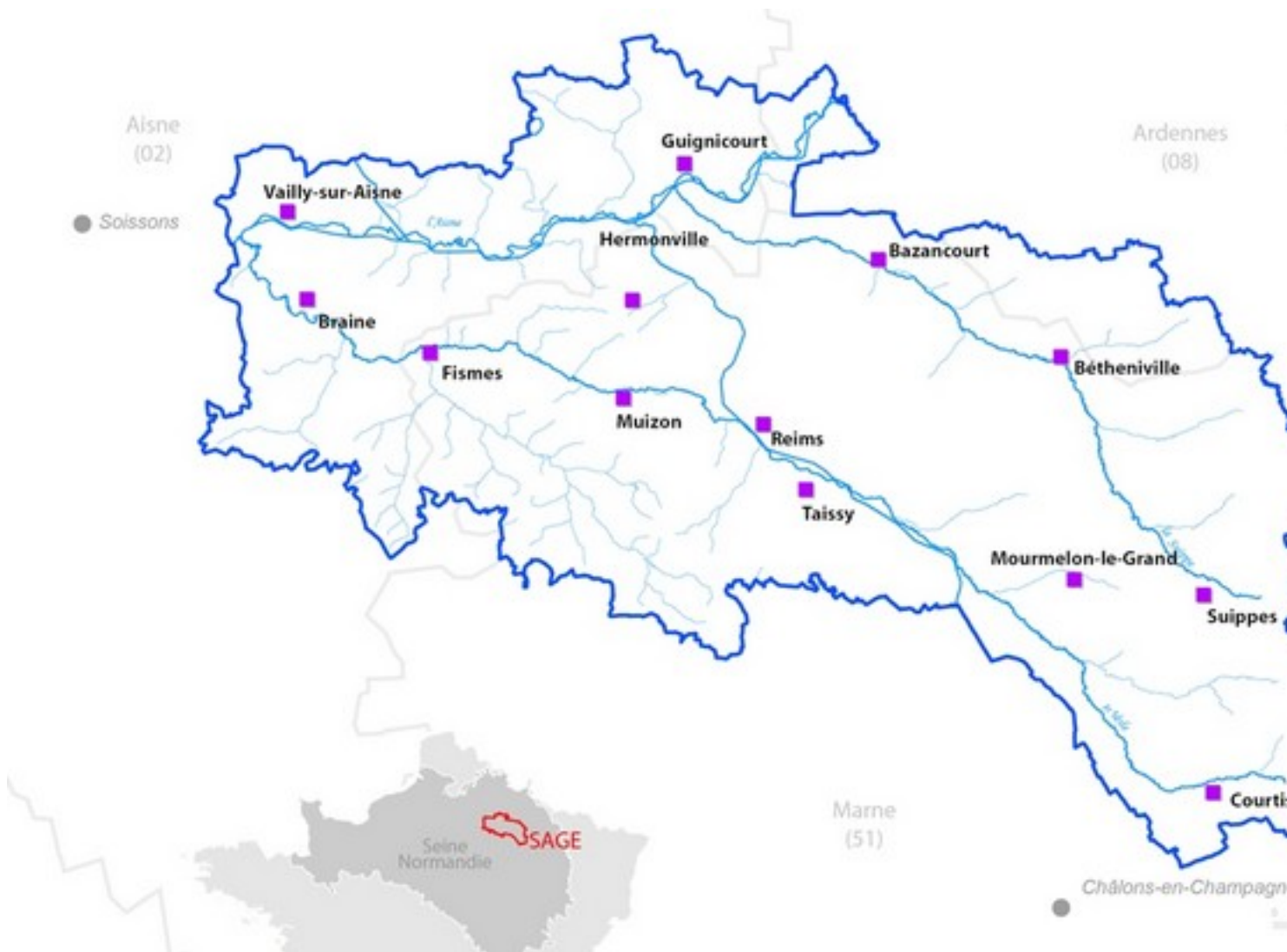


## Périmètre

Le territoire du SAGE « Aisne Vesle Suippe » s'étend sur 3096 km<sup>2</sup>, répartis sur trois départements (Aisne, Marne et Ardennes) et deux régions (Champagne-Ardenne et Picardie). La liste des communes du SAGE a été fixée par arrêté inter-préfectoral en 2004.



*Le territoire du SAGE Aisne Vesle Suippe*

[Voir l'arrêté de périmètre](#)

**Au total, le SAGE couvre 269 communes :**

- 163 communes dans la Marne
- 94 communes dans l'Aisne
- 12 Communes dans les Ardennes

[Votre commune est-elle sur le territoire du SAGE ?](#)

---

## **Les caractéristiques du territoire**

### **Un bassin coupé en deux d'un point de vue géologique et topographique**

L'Est du bassin est crayeux et de faible altitude alors que l'ouest du bassin est tertiaire et vallonné.

### **Des rivières de nature différente**

Trois grandes rivières s'écoulent sur le territoire du SAGE :

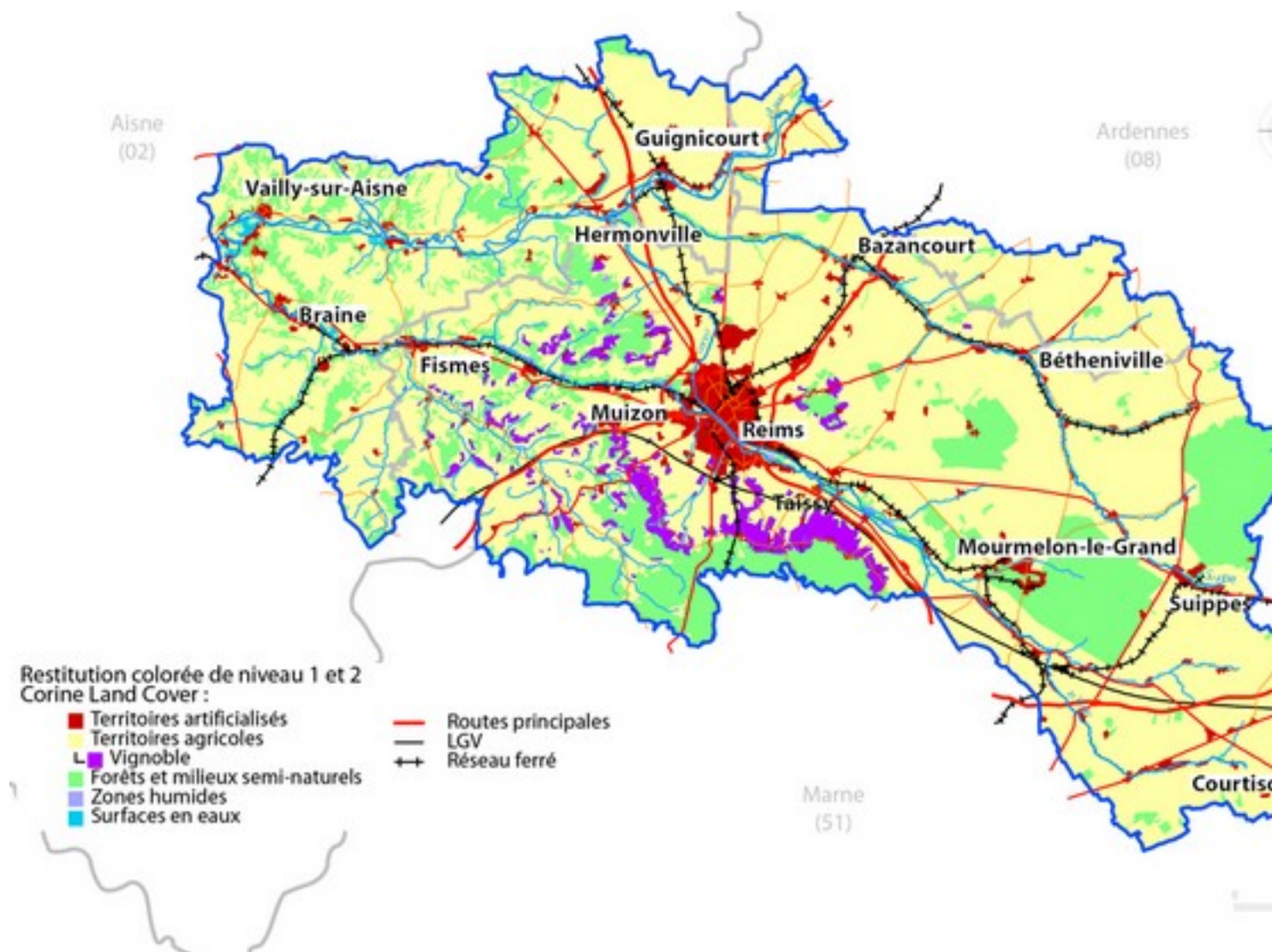
- l'Aisne : rivière de grande taille à fort débit prenant sa source dans la Meuse
- la Suipe et la Vesle : affluents de l'Aisne sur sa rive gauche, petits cours d'eau crayeux où le chevelu est peu développé, à l'exception de l'aval de la Vesle, à partir de la confluence avec son affluent principal, l'Ardre

Trois canaux traversent également sur le bassin : le canal latéral à l'Aisne, le canal de l'Aisne à la Marne et le canal de l'Aisne à l'Oise.

### **Un territoire rural avec un centre très urbain**

Le territoire du SAGE compte près de 340 000 habitants. Pratiquement 2/3 de la population est concentrée sur l'agglomération rémoise. De ce fait, celle-ci est majoritairement concernée par

de l'assainissement collectif. De nombreuses stations d'épuration sont par ailleurs de faible capacité, à l'exception de celle de l'agglomération rémoise. Cependant, l'assainissement de plus de la moitié des communes est non collectif.



*Occupation du sol sur le territoire du sage*

### **Une agriculture intensive dominante, une spécificité viticole et une industrie tournée vers l'agro-alimentaire**

Le territoire est marqué par un paysage rural avec une occupation du sol par les terres arables

de 76%. Les cultures céréalières et betteravières dominant. On note la présence de vignes sur les coteaux de la Vesle, de l'Ardre et de la Loivre.

Au regard de la faible proportion de prairies, l'élevage est peu développé sur le territoire (bovins et volailles majoritairement). On recense toutefois de nombreux petits élevages à l'ouest du territoire et une concentration de gros élevages (hors-sol) à l'est du territoire.

Globalement, on observe une augmentation des surfaces céréalières accompagnée d'une baisse du nombre d'exploitations agricoles, signe d'une intensification de cette activité.

Ce paysage est contrasté par un important pôle urbain et industriel situé le long de la Vesle au niveau de l'agglomération rémoise. D'autres pôles industriels importants sont également implantés sur la Suipe au niveau de Bazancourt et sur l'Aisne au niveau de Guignicourt. L'industrie est notamment caractérisée par de l'agro-alimentaire (sucreries, maisons de champagne, laiteries,...).